

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget assainissement 2021



10 février 2021

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

A partir d'éléments relatifs au contexte économique (I) et à la situation des collectivités territoriales (II) et au regard des projets de politiques publiques et d'investissement envisagés par la Municipalité (III), le présent rapport vise à identifier des orientations et une stratégie financière commune (IV).

Table des matières

LES PROJETS	3
ORIENTATIONS ET STRATEGIE FINANCIERE	3
Les recettes réelles de fonctionnement	3
Les tarifs	4
La participation au raccordement	4
Les dépenses réelles de fonctionnement	5
L'endettement de la collectivité	6
Les investissements de la collectivité	6
La capacité d'investissement 2021	6
Les dépenses d'équipement pour l'année 2021	7
Le Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat	7

LES PROJETS

Afin de définir un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement, la collectivité a engagé en 2020 la réalisation d'un schéma directeur.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat sera réalisé à partir des conclusions du schéma directeur qui seront connues en 2021.

En parallèle, la collectivité poursuit le déconventionnement progressif avec les abonnés au service d'assainissement individuel jusqu'en 2023.

En 2021, il restera 51 abonnés et 21 conventions seront dénoncées dans l'année. Cela nécessite en amont de vérifier que les installations sont en état de fonctionnement et d'effectuer des travaux de maintenance et ou de réparation si nécessaire.

Enfin, la loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020 et aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026.

A ce stade, le calendrier de transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Sud Est Manceau n'est pas arrêté.

ORIENTATIONS ET STRATEGIE FINANCIERE

Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget assainissement est autonome ; les seules recettes de fonctionnement correspondent donc aux recettes des abonnés.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	2018 - 2021 %
70 VENTES DE PRODUITS	472 286 €	504 841 €	573 572 €	496 900 €	5,21%
704 TRAVAUX DE BRANCHEMENTS	20 000 €	68 675 €	134 900 €	66 600 €	233,00%
70611 REDEVANCES ASSAINISSEMENT	402 330 €	409 492 €	392 685 €	400 000 €	-0,58%
706121 REDEVANCE POUR MODERNISATION RESEAUX	29 577 €	12 559 €	35 894 €	25 000 €	-15,48%
7062 REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	19 733 €	13 568 €	9 993 €	5 300 €	-73,14%
7065 PRODUITS DES COMMISSIONS	548 €	547 €			-100,00%
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	98 €	0 €	100 €		-100,00%

Les tarifs

Le Conseil municipal du 10 décembre 2020 a décidé de fixer à compter du 1er janvier 2021 la redevance d'assainissement collectif et individuel comme suit :

- Part fixe : 46€ HT /an
- Part variable : 2.099€ HT / m3

Cela correspond à une évolution de 1.75% sur la part variable et 4.55% sur la part fixe.

Tenant compte des effets liés à la croissance démographique du territoire d'une part et à la consommation de plus en plus sobre des usagers d'autre part, il est fait l'hypothèse d'une stabilité des m3 facturés en 2021.

La participation au raccordement

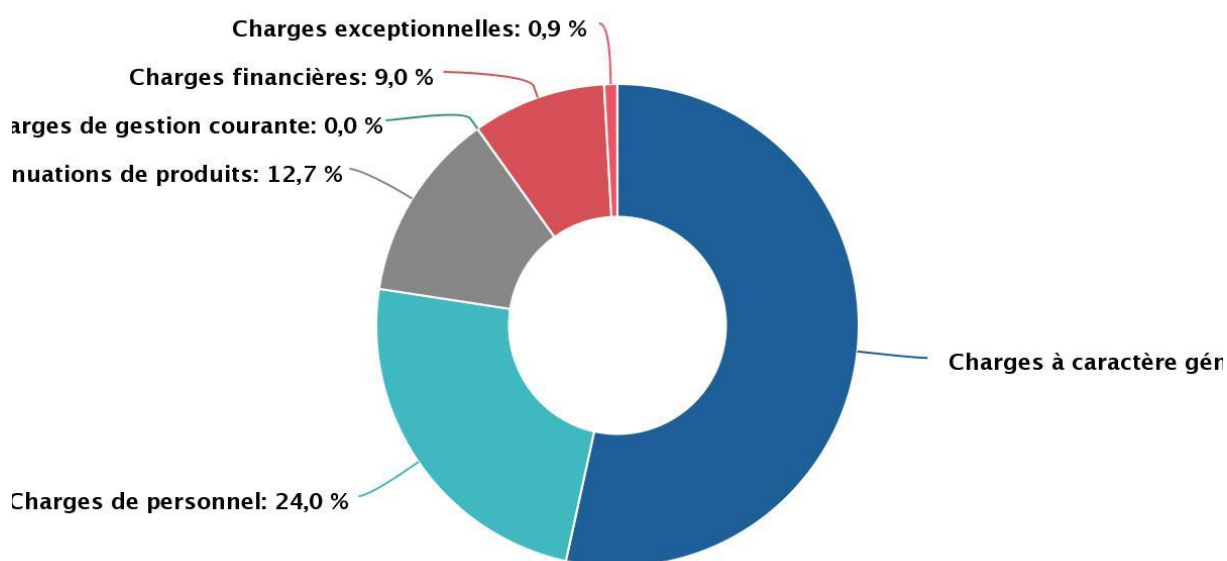
Le Conseil municipal du 10 décembre 2020 a décidé de fixer à compter du 1er janvier 2021 la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement à 2 150€ par logement, contre 2100€ en 2020.

31 raccordements devraient être facturés en 2021, soit une recette prévisionnelle de 66 600€.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2021, il est prévu un montant de 291 619 € pour les dépenses de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Charges à caractère général	134 913 €	147 429 €	173 154 €	150 777 €	2,27 %
Autres charges de gestion courant	4 041 €	7 569 €	228 €	0 €	-100 %
Charges de personnel	63 411 €	64 743 €	66 335 €	67 662 €	6,7 %
Atténuation de produits	31 520 €	29 112 €	12 279 €	35 900 €	13,9 %
Charges financières	28 679 €	24 075 €	28 899 €	25 275 €	-11,87 %
Autres dépenses	3 552 €	8 211 €	5 559 €	12 005 €	237,98 %
Total	266 116 €	281 139 €	286 454 €	291 619 €	9,58 %

Afin d'optimiser les charges à caractère général, les opérations de curage seront réalisées en 2021 en régie en louant le matériel nécessaire

L'endettement de la collectivité

Afin d'équilibrer le budget d'investissement, un emprunt de 340 000€ a été souscrit fin 2020 pour une durée de 15 ans avec un taux d'intérêt fixe de 0.51.

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû s'élève à 734 939.78€. Il s'élèvera à 1 074 939.78€ lorsque l'emprunt de 340 000€ sera souscrit.

Les investissements de la collectivité

DEPENSES		CA 2020	BP 2021
OO1	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	263 424 €	301 625 €
O40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	92 907 €	92 907 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	80 443 €	83 830 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	239 983 €	343 420 €
23	AUTRES IMMOBILISATIONS		50 000 €
TOTAL		676 757 €	871 782 €

RECETTES		CA 2020	BP 2021
O21	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		89 200 €
10	DOTATIONS ET RESERVES	43 240 €	6 612 €
13	SUBVENTIONS	41 864 €	87 951 €
16	EMPRUNTS ET DETTES		340 000 €
23	AUTRES IMMOBILISATIONS		50 000 €
O40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	290 028 €	298 019 €
TOTAL		375 133 €	871 782 €

DEFICIT	-301 625 €
---------	------------

La capacité d'investissement 2021

Tenant compte des résultats estimés 2020 en sections de fonctionnement et d'investissement et des hypothèses présentées plus haut en matière de dépenses et recettes de fonctionnement en 2021, la capacité d'investissement 2021 est évaluée à 343 420€,

Les dépenses d'équipement pour l'année 2021

Sur proposition de la commission compétente, les enveloppes suivantes sont envisagées :

Station d'épuration	62 367 €	Dont 16 000€ pour le renouvellement de l'automate et des cartes pilote, 23 822 € pour le remplacement du dégrilleur, 10 450 € pour le logiciel PC WIN et 12 095€ pour la modification des pompes du poste de relevage ;
Réseau	112 342 €	Dont 37 000€ pour des réhabilitations, 50 277€ pour le Schéma Directeur d'Assainissement, 5500€ pour la pose de débitmètres et le remplacement d'une carte sofrel, 6565€ pour le fournitures des cartes GSM3 et 13 000€ pour la télésurveillance des déversoirs d'orage
Branchements particuliers	44 451 €	
Assainissement non collectif	124 260 €	Remise en état de 9 stations avant déconventionnement et enveloppe de 15 000€ pour travaux imprévus.
TOTAL	343 420 €	

Le Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat

Comme indiqué plus haut, le Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat sera réalisé à partir des conclusions du schéma directeur qui seront connues en 2021.

Dans cette attente, la projection suivante est établie en matière d'assainissement non collectif dans le cadre du déconventionnement progressif qui prendra fin en 2023 :

	2021	2022	2023
Budget d'investissement lié à l'assainissement non collectif	124 260 €	117 546 €	55 828 €